

M. L'ORATEUR: Passons à l'ordre du jour.

M. GRAYDON: On devrait assurément fournir à l'honorable député l'occasion de poser de nouveau sa question. Votre Honneur ne l'a pas entendue, je crois, la première fois.

M. L'ORATEUR: Les honorables députés doivent se rappeler qu'il n'y a qu'un seul Orateur à la Chambre, et l'appel de l'ordre du jour relève de lui.

M. GRAYDON: Je désire poser une question au ministre du Commerce. Pourquoi la prime dont parle l'honorable député n'a-t-elle pas été versée?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre du Commerce): L'honorable député prétend m'avoir donné avis de sa question. Je n'ai pas reçu cet avis; j'ignore totalement de quoi il s'agit et je crois, de plus, que l'honorable député de Peel est dans le même cas.

M. MENARY: J'ai envoyé cet avis ce matin.

SERVICE POSTAL

TRANSPORT DU COURRIER PAR AVION—AMÉLIORATION ET EXTENSION DES SERVICES RURAUX—L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. CHESTER S. McLURE (Queens): Je désire poser au ministre des Postes une question se rattachant à sa déclaration d'hier. Le courrier de première classe en provenance de l'île du Prince-Édouard et transporté par la *Maritime Central Airways* jouira-t-il des mêmes avantages de transport aérien que si les Lignes aériennes Trans-Canada desservaient cette province?

L'hon. ERNEST BERTRAND (ministre des Postes): J'ai déclaré hier que les lignes secondaires jouiront prochainement du même avantage. Nous sommes à organiser nos services en conséquence. Il se peut que tout ne soit pas prêt pour le 1er juillet, mais nous voulons assurer le même service sur ces lignes.

CAMPAGNE ÉLECTORALE D'ONTARIO

FAIBLE ASSISTANCE LORS D'UNE RÉUNION OÙ

M. FARQUHAR OLIVER A PRIS LA PAROLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. DONALD M. FLEMING (Eglinton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce. Vu l'intérêt que l'honorable député porte à cette affaire, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi, à un ralliement libéral tenu hier soir, où M. Farquhar Oliver a pris la parole, on n'a compté que 197 assistants?

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

[M. Graydon.]

FÊTE VICTORIA

QUESTION AU SUJET D'UNE SÉANCE DE LA CHAMBRE, CE JOUR-LÀ

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme GLADYS STRUM (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si la Chambre siégera lundi.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Oui. Nous avons fréquemment siégé le 24 mai et, cette année, comme les honorables membres désirent terminer la session à la fin de juin, ou avant, la plupart voudront siéger lundi, je pense.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION AU SUJET DES INSTITUTIONS DE PRÊTS AGRÉÉES, ETC.

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements) propose la 3e lecture du bill n° 280, intitulé: loi modifiant la loi nationale de 1944 sur l'habitation.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Si la Chambre veut bien me prêter son concours, je serai bref.

Je désire mettre à jour la statistique qu'on a fournie au sujet de la Nouvelle-Zélande. L'honorable député de Brandon (M. Matthews) et l'adjoint parlementaire au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements (M. McIlraith) ont tous deux établi hier une comparaison entre les réalisations de la Nouvelle-Zélande et celles du Canada dans le domaine de l'habitation. Après vérification auprès du Bureau de la statistique et auprès des représentants de la Nouvelle-Zélande à Ottawa, je constate que les chiffres qu'on nous a cités au sujet de l'an dernier ne concordent pas tout à fait avec les données officielles. D'après l'adjoint parlementaire, la Nouvelle-Zélande aurait construit 11,000 unités l'an dernier. Or j'apprends que les chiffres définitifs sont de 12,734, ce qui donne une proportion de 7 unités par mille âmes, soit un peu plus qu'au Canada.

Il est cependant une comparaison que je tiens à établir entre les deux pays; il s'agit de l'aide accordée par l'Etat à la construction d'habitations, au cours d'une même période d'années. Au Canada, notre régime d'assistance date de 1935, de l'année même, par conséquent, où la Nouvelle-Zélande a élu un gouvernement travailliste. Depuis lors, le gouvernement canadien a aidé à la construction de 54,459 logements sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation et de 31,192 sous l'empire du programme de logements du temps de guerre. Pour ce qui est de la loi canadienne